

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/12/10

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 4 décembre 2025	Affichée en Mairie le : 4 décembre 2025
25 novembre 2025			

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
M.RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme GATTO Josiane
Mme WAGNER Veronica	M. RUPPERT José	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. BARBARAS Pascal	M. VILLA Victor arrivé à 18 h 34
Mme MUHLMANN Aude	Mme DA ROCHA Maria	M. BEN-ARIF Samir
M. DUMON Joël	M. IAFRATE Michel	Mme STEINBACH Danielle
Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier	

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. Vincent MARRELLA procuration à M. RISSER Charles
Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à M. DUMON Joël
Mme BENCI Monique procuration à Mme Anita KEUVREUX
M. IORFIDA Serge procuration à M. BEN-ARIF Samir
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU

Était absent(e)s excusé(e)s (3)

M. CHARO Michel
M. SAUDRY Thierry
Mme BALZER Lise

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

10. Ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2026

Le conseil municipal est informé que, selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire peut, dans l'attente de l'adoption du budget primitif et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette, hors chapitre 18 (compte de liaison : affectation) et hors restes à réaliser.

- **Considérant** que le montant des crédits pouvant être ouverts au 1^{er} janvier de l'exercice 2026 s'élève à 1.523.711,93 €, selon le calcul suivant :

Chapitre ou Opération	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR 2024 Inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits 2025 ouverts par DM (décisions modificatives)	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au budget 2026
	<i>a</i>		<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d / 4</i>
Chap. 10			175 466,40	175 466,40	43 866,60
Chap. 16 <i>hors emprunts</i>	30 000,00			30 000,00	7 500,00
Chap. 20	60 000,00	960,00		60 000,00	15 000,00
Chap. 204		64 652,00	141 316,00	141 316,00	35 329,00
Chap. 21	998 631,31	135 730,81	155 000,00	1 153 631,31	288 407,83
Chap. 23	4 543 750,00	547 905,88	-114 316,00	4 429 434,00	1 107 358,50
Op. 153	95 000,00	9 000,00	10 000,00	105 000,00	26 250,00
TOTAL					1 523 711,93

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, pour un montant total de 1.430.000,00 €, détaillé comme suit :

Chapitre / Opération	Article budgétaire	Libellé	Crédits ouverts au budget 2026
Chap. 16 <i>hors emprunts</i>	165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00
Chap. 20		Immobilisations incorporelles	15 000,00
Chap. 21		Immobilisations corporelles	282 000,00
Chap. 23	2312	Immobilisations en cours - Agencements et aménagements de terrains	300 000,00
	2313	Immobilisations en cours - Constructions	500 000,00
	2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage techniques	300 000,00
Op. 153	2315	Mise en sécurité de la Ville	26 000,00
TOTAL			1 430 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 voix contre,

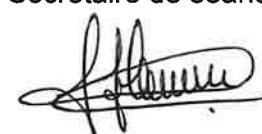
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, pour un montant total de 1.430.000,00 €, détaillé comme ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 3 décembre 2025.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU.